

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(99)/ST/79
1er décembre 1999

(99-5264)

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE
Troisième session
Seattle, 30 novembre - 3 décembre 1999

Original: français

HAÏTI

Déclaration par S.E. M. Gérald Germain, Ministre du commerce et de l'industrie

La délégation d'Haïti se félicite de travailler sous votre sage direction en vue de corriger les déséquilibres et inéquités résultant de la mondialisation et d'accélérer le processus de l'intégration effective des PMA dans le système commercial multilatéral. Aussi, la délégation d'Haïti souscrit-elle au nouveau plan d'action adopté à Sun City en juin 1999, à la position du Groupe des 77 exprimée à Marrakech en septembre 1999 ainsi qu'à la déclaration du deuxième sommet ACP faite à Santo Domingo en novembre 1999. Nous accordons une grande importance aux questions concernant:

- la mise en œuvre des accords et décisions existants
- le nouveau cycle de négociations
- les nouveaux thèmes de négociations
- l'accès aux marchés et les services
- les actions en faveur des PMA et la coopération technique.

Haïti est d'avis que la priorité doit être accordée à la mise en œuvre des accords et décisions existants préalablement à tout éventuel nouveau cycle de négociations. En effet, les nombreuses carences de la mise en œuvre doivent être répertoriées et corrigées si nous voulons rejeter le recours aux mesures protectionnistes et promouvoir la croissance, le plein emploi, le développement et la stabilité au profit des 135 membres en général et des PMA en particulier. Cette mise en œuvre devrait s'attaquer de manière urgente aux problèmes posés dans les domaines relatifs notamment à l'antidumping, à l'Accord sur les subventions, aux mesures sanitaires et phytosanitaires, aux obstacles techniques au commerce, aux textiles et vêtements, aux aspects des droits de propriété intellectuelle liés au commerce et au traitement spécial et différencié.

Haïti s'interroge sur l'opportunité d'un nouveau cycle de négociations qui veuille aller au-delà des thèmes prévus dans le programme incorporé à savoir l'agriculture, les services et les Accords sur les ADPIC. Aussi, pensons-nous qu'il est prématuré d'envisager les négociations en vue d'un accord multilatéral sur les domaines tels que l'investissement, les normes de travail, l'environnement, la politique de concurrence dans le cadre de l'OMC. Ces domaines, tout en ayant un intérêt pour l'OMC, devraient continuer à être traités au sein des agences spécialisées du système des Nations Unies. Toutefois, nous encourageons les différents groupes de travail qui ont été créés à l'effet d'étudier les liens entre le commerce et ces différents domaines à poursuivre leurs activités.

En vue de l'intégration complète et effective des PMA dans le système commercial multilatéral, Haïti souhaite que l'OMC s'engage véritablement à accélérer la mise en œuvre du cadre intégré en fournissant l'assistance technique ainsi que les ressources financières nécessaires en collaboration avec les principaux organismes multilatéraux, les donateurs bilatéraux et les gouvernements concernés et ce, dans le but de renforcer la capacité d'offre des PMA. À cette fin, les

activités de coopération technique de l'OMC doivent être financées à partir du budget ordinaire de façon à ce que tous les membres y compris les PMA y contribuent.

Haïti encourage l'OMC à prendre des dispositions pour que l'accès aux marchés en franchise de droit et sans contingent soit accordé pour les produits originaires de tous les pays les moins avancés membres. Haïti plaide pour une réduction substantielle voire même l'élimination des barrières tarifaires et non tarifaires affectant l'accès aux marchés des PMA.

Haïti ne saurait cacher sa déception face au manque de sérieux de certains de nos partenaires dans le suivi donné au cadre intégré. En effet, en dépit de l'effort déployé tant par le secteur public que le secteur privé pour préparer et réaliser la table ronde sectorielle sur le commerce conformément aux recommandations de la réunion de haut niveau d'octobre 1997, et en dépit également du climat de coordination que nous avons contribué à créer au sein des six agences dans leur intervention en Haïti, en dépit aussi de la structure de partenariat entre les secteurs public et privé mise en place à l'occasion de la table ronde sectorielle sur le commerce qui s'est déroulée à Port-au-Prince en novembre dernier, très peu de nos partenaires ont tenu leurs promesses de financer les projets soumis à cette occasion. Haïti attire, enfin, l'attention de nos partenaires que cette expérience de la table ronde a révélé que la cohérence si importante soit-elle, est nulle et non avenue si elle n'est suivie d'action. Aussi, encourageons-nous l'OMC à entreprendre des démarches pour établir un mécanisme institutionnel opérationnel garantissant la cohérence entre elle et les institutions, notamment le Fonds monétaire international et la Banque mondiale, dont les interventions affectent le processus de développement des PVD en général et des PMA en particulier.